

Dept de la Somme
N. hérié

NOTICE

SUR

ANTOINE DE CAULINCOURT

OFFICIAL DE CORBIE (1521-1540).

PAR J. GARNIER,

Conservateur de la bibliothèque d'Amiens, Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, Correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc.



AMIENS,

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, PLACE PÉRIGORD, 3.

—
1856.

NOTICE

SUR

ANTOINE DE CAULINCOURT.

On lit rarement les écrits d'un auteur sans éprouver le désir de le connaître, et ce désir devient plus vif encore quand il est l'historien d'événements dont il a été le témoin et auxquels il a pris part. Les biographies paraissent surtout avoir été faites pour satisfaire à ce besoin d'instruction instantanée, et je suis convaincu par une expérience journalière que la plupart des lecteurs ne les consultent que dans ce seul but, et pour obtenir cette satisfaction passagère. Mais que de déceptions! Que de noms omis et oubliés! Que de célébrités ont été élevées sur des piédestaux usurpés, tandis que des illustrations réelles n'ont pas eu l'honneur d'une simple mention dans ces répertoires immenses où les articles sont écrits, les uns avec amour et passion, d'autres à la hâte et comme à regret, beaucoup sans proportion aucune avec le héros dont on retrace l'histoire.

Les biographies locales, qui sont les sources où les biographes généraux doivent puiser, ne sont point exemptes de ces défauts. Le désir de plaire et de flatter dicte trop souvent les articles. La présence des intéressés ou de leurs parties impose

aux écrivains, et leur ôte cette liberté et ce franc parler dont ils auraient besoin ; elle les fait reculer devant leur pensée, et les empêche d'exercer leur critique avec indépendance et fermeté. Quand il s'agit de contemporains, ces défauts et ces manquements à l'histoire sont bien plus graves encore et bien plus sensibles ; l'enthousiasme, dans ce cas, fait pitié quelquefois quand il ne fait point sourire : car il ressemble presque toujours à une illusion ou à une flatterie.

Ces réflexions se sont souvent présentées à mon esprit dans le cours des recherches dont je m'occupe sur les écrivains, bons ou mauvais, auxquels a donné le jour notre féconde Picardie, et dont le père Daire est encore le seul et le premier biographe. Je dis bons ou mauvais, car je crois que tous doivent être mentionnés, et que la critique ne saurait en supprimer ou en omettre. Je ne partage pas l'avis trop sévère de Montaigne, quand il réclame : *Quelque correction de lois contre les écrivains ineptes et inutiles, comme il y en a contre les vagabonds et les fainéants* ; je craindrais que, n'obéissant à sa pensée on ne bannit moi et bien d'autres ; et, quand il ajoute pour se justifier : *Ce n'est pas moquerie, l'escrivainerie semble être quelque symptôme d'un siècle débordé*, il me semble qu'il serait facile de le réfuter, et que cette boutade, d'ailleurs, trouve une réponse toute préparée et pleine de sens et de vérité dans cette pensée du même auteur : *Je ne puis tenir registre de ma vie par mes actions, fortune les mets trop bas, je les tiens par mes fantaisies*.

Peut-être attendez-vous maintenant la réparation de quelque grande injustice, la mise en lumière d'un grand nom que l'histoire a laissé dans l'ombre. Il s'agit tout simplement d'un moine de l'abbaye de Corbie, qui en fut un chroniqueur distingué, d'un Noyonnais dont les biographes ont omis de parler, ou auquel ils ont donné un nom qui n'est pas le sien, et qui, cependant, me semble ne devoir point mourir tout entier, d'Antoine de Caulincourt.

Antoine de Caulincourt est l'auteur d'une Chronique de Corbie interrompue à l'année 1529, et qui peut prendre rang parmi les plus intéressantes, soit qu'on y cherche l'histoire de l'abbaye,

qu'il écrit sans haine et sans vanité, racontant le bien comme s'il devait être fait toujours et naturellement, blâmant le mal et gémissant sur les désordres comme sur les erreurs; soit, enfin, qu'on venille y étudier les grands événements politiques qui se sont accomplis au temps où vivait l'auteur, et ces guerres de partisans et de brigandage dont notre pays et Corbie surtout eurent tant à souffrir, et qui précédèrent de si peu la ruine des privilèges et la spoliation des biens de l'une des abbayes les plus riches et les plus célèbres.

Si nous consultons la biographie universelle au mot CAULINCOURT, nous lisons : *C'est à Jean de Caulincourt, moine de Corbie au commencement du seizième siècle, que nous devons un manuscrit précieux qui se trouve à la bibliothèque impériale sous ce titre : Chronicon Corbiense ab anno 662 ad annum 1529*, in-folio. C'est là une erreur manifeste. L'auteur du manuscrit véritablement précieux, dont la bibliothèque d'Amiens possède aussi une copie (N.° 524), n'est point Jean, mais Antoine de Caulincourt. L'erreur de M. Villenave est due au père Lelong, dans lequel il a lu : (Bibliothèque historique de la France, nos 41,869 et 34,167) *Chronicon Corbeiense à Joanne de Caulincourt, etc.*, et à la table des auteurs : Jean de Caulincourt, moine de Corbie (tom. v, page 438).

La Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, qui pouvait être considérée comme plus sûre, devait aussi embarrasser. Elle ne parle point de Jean, mais de *Antoine de Caulincurte, religieux de Corbie. Il est connu, ajoute-t-elle, dans la république des lettres sous le titre de chronographe de cette abbaye, parce qu'il dressa des mémoires chronologiques pour en former l'histoire. Il vivoit et écrivoit au 17.° siècle* (tom I, page 63). Ici le nom est exact, mais la date est erronée : c'est seizième, et non dix-septième siècle qu'il fallait dire. Quoi qu'il en soit la biographie universelle, plus répandue, a fait foi, et l'on a répété qu'il existait une chronique de Corbie due à Jean de Caulincourt.

Ce fait prouve une chose, c'est que la chronique était inconnue à ceux qui en parlaient, car il suffisait de la lire pour y trouver

le nom de l'auteur, qui s'y nomme lui-même plusieurs fois. Les mots *Ego, Antonius de Caulincourt*, n'eussent laissé aucun doute sur l'identité de l'écrivain, et n'eussent point permis de le confondre avec Jean de Caulincourt ou Couleucourt qui, lui aussi, fut official, mais beaucoup plus tard, en 1577, et que Dom François prit probablement pour l'auteur de la chronique qu'il fait écrire au dix-septième siècle. Dom Cocquelin, du reste, dans une histoire abrégée de l'abbaye de Corbie que j'ai publiée, cite Antoine comme un écrivain distingué, *qui vulgavit gesta abbatum*, dit-il dans l'énumération de ses travaux.

Antoine appartient à l'illustre famille qui tire son nom du village de Caulincourt, diocèse de Noyon. Colliette la fait remonter au treizième siècle. Suivant le Nobiliaire de Picardie, elle fit preuve de noblesse en 1460. Cette famille, qui dure encore, a fourni en 1557 un défenseur à Saint-Quentin, et à l'empire deux grands généraux.

Je ne doute pas qu'Antoine ne soit fils de Jean III de Caulincourt et de Jeanne Le Vasseur, mariés en 1480, bien que Colliette et le Nobiliaire n'en fassent point mention. Cette filiation me paraît évidente. Jean IV^e du nom est né en 1481, et Antoine en 1482. Alors en 1502 il avait seulement vingt ans et se trouvait par conséquent trop jeune, comme il le dit, pour exercer la prêtrise. Il avait donc encore besoin, en 1504, de la dispense qu'il obtint. Nous voyons, de plus, qu'il avait pour oncle Renaud ou Gille Le Vasseur, frère de sa mère probablement, qui occupa dans l'abbaye les offices les plus élevés. Cette coïncidence de dates et de noms serait étrange, si elle n'établissait la vérité de mon assertion. Je n'hésite donc point à regarder ces faits comme des preuves suffisantes et péremptoires pour le généalogiste même le plus exigeant et le plus scrupuleux.

Antoine entra fort jeune dans l'abbaye de Corbie, qui fut probablement choisie de préférence aux abbayes du même ordre, dont ses parents étaient plus rapprochés, à cause de son oncle Le Vasseur, qui en était le trésorier. C'est à la fin de juin 1489 qu'il fut reçu, lui quatrième, en qualité de novice; il avait alors

huit ans environ , et son jeune âge ne nous étonnera pas si nous considérons que deux des novices qu'il a nommés , moururent plus tard encore enfants : *Ii duo obierunt in pueritiâ*. Dès cette époque il appartient à l'abbaye dont il observe, enregistre les faits. Rien n'est omis : honte et gloire, l'histoire de l'abbaye toute entière , exacte et précise , est écrite par un témoin impartial.

En 1493, l'évêque de Nazareth , suffragant (vicaire général) de l'évêque de Beauvais , confère les ordres à Corbie , et donne la tonsure à Antoine , qui n'était encore qu'un enfant , comme l'indiquent les mots : *Tonsuravitque nos omnes infantés in scholis*. Celui qui plus tard devait défendre avec tant d'énergie les privilèges de la maison , n'a point manqué d'en remarquer ici la violation. L'évêque agit *in vim privilegiorum*, car il appartenait à l'abbé de donner la tonsure et les ordres mineurs , suivant les lettres de Grégoire IX , de 1243.

La même année , à la fin de janvier (1496), le jeune moine , qui se livrait à l'étude avec ardeur et succès , est envoyé avec Pierre Cossart , *duo primi* , aux écoles d'Amiens. On sait que le collège ou les grandes écoles jouirent longtemps d'une grande réputation. Le talent et le zèle des maîtres qui y enseignaient les humanités y attiraient des écoliers de toute la province et des provinces voisines , et les jeunes religieux venaient souvent y prendre des leçons. Antoine y resta jusqu'au 20 mai 1499 , qu'il retourna à Corbie où il fut ordonné sous-diacre dans le chœur de l'église , la veille de la Trinité , par l'évêque de Gilba ; c'est ainsi du moins que je pense devoir traduire les mots *per episcopum Gibeldensem* que je ne trouve pas dans le catalogue des évêques de la chrétienté.

Ce serait ici le lieu de faire remarquer la manière différente dont sont traités les deux évêques dont nous venons de parler. Le premier , qui a violé les privilèges , est qualifié de l'épithète méprisante , *quemdam episcopum* , laquelle n'est point appliquée à l'autre qui agissait dans le droit. Peut-être aussi le jeune moine était-il fier du dernier , Jean le Vasseur , suffragant de Philippe de Luxembourg , évêque des Morins , professeur de théologie et

docteur de l'église de Paris (1) ; peut-être, dis-je, était-il fier de cet illustre parent

La même année, aux quatre-temps du carême, il fut ordonné diacre à Carlepont par l'évêque de Noyon, Guillaume Marafin, puis, au mois d'août, il fut reçu à la profession religieuse par l'abbé d'Otreil, qui commençait à cette époque la construction de la belle église dont nous avons vu détruire la plus grande partie.

En 1502, vers le temps de Pâques, il fut envoyé à Paris pour y continuer ses études sous la direction de son oncle auprès duquel il demeura dix mois. A son retour, aux quatre-temps du carême, il fut ordonné prêtre à Noyon, par l'évêque de cette ville, avec Jean Du Four et Jacques de Renty ; mais ils ne purent dire la messe, parce qu'ils n'avaient point encore l'âge requis par les canons. Ce ne fut qu'en 1504 que, sur les instances de l'abbé, l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, en qualité de légat, accorda une dispense d'âge au jeune prêtre qui célébra sa première messe le jour de l'exaltation de la croix, dix-neuf mois après son ordination.

Peu de temps après, vers l'avent, Antoine et Jacques de Renty qui, avec lui, venaient d'obtenir la dispense, furent institués maîtres des novices, alors au nombre de neuf.

Dès ce moment, la carrière des dignités lui est ouverte, et il y va marcher à grands pas. Au mois de septembre 1503, il est nommé camérier, alors que depuis longtemps il eût obtenu l'office de sacristain, si l'abbé n'en eût été détourné par les intrigues de Hugues Robache, dont plus tard Antoine plaindra l'exil injuste et le malheureux sort.

Le 14 août 1506, arrive la mort de l'abbé d'Otreil ; c'est une grande douleur pour Antoine qui l'aimait beaucoup, et il le loue à la fois pour le zèle avec lequel il cherchait à augmenter les revenus de l'abbaye, pour sa piété et pour la juste rigueur avec laquelle il veillait à l'observation de la discipline et punissait les

(1) Jean Le Vasseur, mort le 17 février 1507, fut enterré dans le couvent des frères prêcheurs de Saint-Omer, dont il faisait partie.

fautes et les désordres. Guillaume du Caurel, fils du bailli d'Amiens, est élu pour lui succéder.

Je n'ai point à entrer ici dans les débats que lui suscita l'humeur ambitieuse et tracassière de l'évêque d'Amiens, François de Halluin, qui s'était fait nommer abbé de droit dévolu par le pape Jules II, à l'instance du roi Louis XII. Je ne raconterai point non plus l'invasion de l'abbaye par les gens de l'évêque, les vexations, les brigandages, que non-seulement il ordonna, mais auxquels il prit une part active, et qui se terminèrent en 1509, après avoir duré trois ans, par une somme de 17,500 livres une fois payée, et par une rente de 3,000 livres que l'abbé et le couvent accordèrent à l'évêque. Cette convention, *pro vexationibus redimendis*, suivant l'expression de Caulincourt, fut approuvée par le roi de France et par le souverain pontife qui n'en exigea pas moins, pour droit de nouvelles annates, une somme de 11,500 livres : exigences iniques, que Caulincourt qualifie avec autant d'énergie que d'indignation, et qui forcèrent l'abbaye d'engager ses revenus, de vendre une partie de ses biens et des bijoux de la trésorerie, et précipitèrent la ruine que Jean Danquesne avait commencée, et qui va s'achever bientôt avec la perte des privilèges.

En 1509, le nouvel abbé fait Antoine boutillier, et, à peine un an plus tard, aux fêtes de Noël, il le fait son chapelain.

En 1513, Louis XII que le débarquement des Anglais avait appelé en Picardie, séjourne deux fois à Corbie : en septembre, cinq jours ; puis en novembre, vingt jours. Cette dernière fois il occupe la chambre d'Antoine de Caulincourt, et lui remet, le 4 décembre, douze écus d'or à titre de gratification.

En 1516, Antoine échange ses titres de boutillier et de chapelain contre celui de prévôt de Naours, avec pouvoir de résider dans l'abbaye comme un de ses officiers. Dans le même temps il avait espéré succéder à Jacques d'Ailly, comme censivier, mais la charge fut donnée à Jacques de Renty, mieux appuyé ; les intrigues des religieux avaient en effet rendu l'abbé peu favorable à Caulincourt, qui d'ailleurs avait souvent blâmé sa conduite, et lui avait résisté plus d'une fois.

En 1517, il est nommé cellérier des eaux; la même année il est chef de la Confrérie des Innocents, et obligé, pour satisfaire aux exigences de cet honneur, de vendre au prix de 100 livres une maison et un jardin qu'il avait achetés dans le voisinage de l'abbaye. Il dépense, en effet, 70 livres tournois pour un tableau, qui fut placé dans le chœur de l'église, et 30 livres pour le dîner et pour la moralité.

Au mois de décembre il perd son oncle Renaud Le Vasseur, et l'éloge qu'il fait de ses vertus, de sa bonne administration et de sa générosité, est aussi simple que modeste.

La même année (1518), le premier dimanche de carême, il remplace, en qualité de prieur de Bezencourt, Aubert Cardon, nommé prieur claustral, caractère fier et hautain, contre lequel et pour lequel il doit lutter plus d'une fois.

En 1520, on célèbre dans la cour le jeu de l'invention de la Sainte-Croix, une de ces représentations dramatiques si communes à cette époque; Caulincourt prend encore part à cette solennité, et paie quatre écus d'or pour sa contribution à la dépense.

Cependant l'abbaye n'était plus le sanctuaire de la piété et de l'étude, les discordes et les troubles s'y succédaient d'une manière déplorable. La conduite de l'abbé était loin d'être régulière; et, malgré son âge, il se livrait à des désordres qui amenaient non-seulement le scandale, mais la ruine de l'abbaye par suite des exactions, des dépenses et des concessions qu'il était forcé de faire. Ajoutez que le cardinal Louis de Bourbon, qui désirait posséder l'abbaye, n'avait négligé aucune occasion pour perdre l'abbé Guillaume. Aussi les informations se suivent, et les lettres royales et les menaces s'accroissent pour le forcer à résigner. Toutefois l'abbé reste ferme, il ne peut rien sans le consentement de ses religieux, dont six, à la tête desquels Antoine de Caulincourt, se rendent à Paris, et plaident vainement auprès du Parlement la cause de l'abbé. Ils y retournent l'année suivante, suivent le roi de Paris à Dijon, et présentent requête sur requête; ils sont traités de factieux, parce qu'ils empêchent l'abbé de résigner, alors que celui-ci proteste de

toutes ses forces qu'il n'a jamais eu cette intention. Cette démarche et ces tristes débats duraient encore quand l'abbé Guillaume mourut, le 10 novembre 1522. On pourrait croire que le calme va renaître; loin de là, le seigneur d'Heilly s'empare avec ses gens de l'abbaye, et les soldats pillent et maltraitent les religieux; tel est le désordre, que le corps de l'abbé reste seize jours sans sépulture, et le service divin, interrompu pendant le même temps.

Enfin, on dénonce aux religieux, au nom du roi, qu'ils n'aient point à procéder à une élection nouvelle, et qu'ils n'aient d'autre abbé que le cardinal Louis de Bourbon. Caulincourt, qui avait été nommé official en 1521 à la mort de Jean de Candas, proteste avec vingt de ses frères, et demande acte de sa protestation. Deux conseillers du Parlement viennent à Corbie pour ce fait : les religieux appellent de leur côté Jean Biban, docteur en droit civil et canon; mais ce dernier, qui était aussi partisan du cardinal, leur démontre qu'ils ont intérêt, à la fois et pour la ville et pour l'abbaye, d'accepter le candidat du roi, qui, chose étrange, avait renouvelé leurs privilèges en 1517. L'official soutient avec autant de vigueur que de raison les droits du couvent : cédant enfin aux menaces et aussi aux sollicitations des religieux, il renonce avec eux à l'élection, et l'on remet au pape le choix d'un abbé. Adrien VI, sans s'occuper des lettres du roi, ni des prières du cardinal, nomme en plein consistoire, le 4 mai 1523, Philippe de la Chambre, prieur de Lihons-en-Santerre. Cependant, Jean de Longueval avait pris possession au nom du cardinal, avait nommé les officiers, et s'était emparé du mobilier laissé par le précédent abbé. De plus, l'archevêque de Reims avait, au mois de juillet, nommé Michel de Willebrane, un pauvre moine qui devait résigner en faveur du cardinal, et avait pris possession par procureur. Caulincourt proteste encore une fois contre cette double usurpation, invoque les droits conférés par les pontifes et par les rois; et, comme premier avoué de ses frères et compagnons, tant en leur nom qu'au sien propre, il appelle comme d'abus devant la Cour du Parlement.

Philippe avait envoyé son procureur le 14 novembre, et tout

paraissait fini ; quand, le 27 avril 1524, Jean de Longueval revient, prétendant que Philippe a résigné en faveur du cardinal, moyennant une pension de 300 livres tournois. Un jeune moine, Philippe de Mailly, qui déjà, dans l'appel au pape, avait fait opposition, parce que la lettre ne disait point que ce compromis avait lieu seulement par crainte du roi, Philippe de Mailly s'indigne de ce trafic, et proteste. Antoine se joint à lui, et rédige contre cette nouvelle entreprise un manifeste mi-parti français et latin, aussi énergique que singulier par le style et la forme, qu'il nous a conservé.

Peu après, un débat s'élève entre l'official et le prier claustral Aubert Cardon, au sujet des droits de l'un et de l'autre, qu'Antoine définit et distingue, dans une longue et savante dissertation.

Le 6 octobre, Louis de Bourbon fait à Corbie une entrée pompeuse, et Caulincourt lui adresse sur son joyeux avènement la harangue accoutumée, qu'il termine en exigeant le serment, suivant la forme antique. Le nouvel abbé est donc installé ; et, grâce à la faiblesse et à la flatterie de quelques moines, il dispose bientôt de tous les offices, qu'il partage entre ses favoris non les plus dignes, mais les plus dévoués.

La fortune de l'abbaye épuisée par les guerres, les procès, les vexations de tous genres, ne peut suffire aux charges qui lui sont imposées : aussi, en 1524, l'évêque d'Amiens excommunique huit des religieux pour n'avoir point payé la pension qu'il prétend lui être due : en 1525, sept autres sont frappés de la même peine. Alors le chapitre s'assemble, et, sur l'exposé que présente Caulincourt de l'impossibilité de satisfaire à ces exigences, il est décidé que l'abbé commendataire sera prié de prendre à sa charge toute l'administration temporelle et spirituelle de l'abbaye, à la condition seulement de fournir aux religieux la nourriture et le vêtement. Cependant rien n'est conclu, et l'évêque lance une nouvelle excommunication, qui frappe aussi Antoine de Caulincourt, la veille de Noël 1525,

Heureusement la paix signée entre le roi de France et Charles-Quint permet aux religieux de recueillir leurs revenus en

Flandre, en Artois, et dans le Brabant; et l'exportation du blé leur fait tirer de leur grenier un produit tel qu'ils peuvent acquitter leurs dettes envers l'évêque, et se racheter de l'excommunication qui les avait frappés.

Les petites intrigues, les misérables affaires d'argent, les courtisanneries à l'égard de l'abbé, n'échappèrent point à Caulincourt. A la mort du prévôt de Bus, en 1527, on cède à bas prix le revenu de cette prévôté à l'archidiacre de Laon. Là encore Caulincourt s'unit au cellérier des eaux, François d'Aqueville, pour inviter les religieux à résister dans l'intérêt de la maison. Leur voix est entendue; on refuse de confirmer la cession, et Caulincourt est envoyé à Amiens pour traiter de cette affaire avec le cardinal qui s'y trouvait auprès du roi, à l'occasion des négociations ouvertes alors entre la France et l'Angleterre.

Cette année, vers le temps de la Purification, devait se décider en Parlement le procès pendant entre Philippe de la Chambre et le cardinal de Bourbon. Le conseil fut divisé, et l'arrêt remis à un autre temps. Ainsi se perpétuait une situation déplorable, et qui avait envenimé les esprits à ce point que le seigneur d'Heilly et le capitaine de Doullens, logés dans l'abbaye, avaient résolu de la piller, si Philippe gagnait sa cause.

Enfin, le 10 octobre 1528, l'arrêt fut rendu en faveur de Philippe, et le son des cloches, et le chant du *Salve Regina* annoncèrent le triomphe du droit; bientôt les affaires furent réglées entre les deux compétiteurs, et le 5 décembre Philippe entra dans l'abbaye. Antoine eut encore à féliciter le nouvel abbé; il nous a conservé la harangue qu'il lui adressa, et dans laquelle se montre toute l'indépendance de caractère dont il n'avait cessé de donner la preuve, en même temps que le serment qu'il reçut de l'abbé, et les paroles pleines de confiance et de paternelle bonté avec lesquelles celui-ci confirma les religieux dans les offices qu'ils possédaient.

Mais les vexations ne sont point terminées, et, malgré les traités, les gens du cardinal n'ont point renoncé à leur insolence. L'abbé est obligé d'aller se plaindre au roi, et son ab-

sence est une nouvelle cause de désordre. Les rivalités qui naissent à propos des fonctions qu'eût dû remplir l'abbé, augmentent encore le scandale. C'est seulement enfin en 1529 que, les fonds comptés au procureur du cardinal, l'abbé Philippe put jouir en paix de ses droits, et que les biens de l'abbaye furent confondus et remis en commun.

On comprend que la rigidité de Caulincourt, son insistance à revendiquer les droits de l'abbaye, et sa résistance aux transactions honteuses, iniques ou complaisantes, qui se succédaient si souvent, étaient loin de lui avoir attiré la faveur de l'abbé.

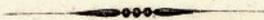
Aussi, quand il sollicite la charge de pénitencier pour les cas réservés, l'abbé détourne la tête, et choisit pour ces importantes fonctions Gilles d'Argile, le plus léger de tous les religieux. Cette disgrâce est le signal d'une vengeance indigne, et les religieux poussent la flatterie jusqu'à venir insulter, avec les valets de la cuisine, le vénérable official; non contents de cette insolence, ils entraînent hors de la chambre de l'official son domestique et le maltraitent, sans que l'abbé, qui entend ses cris et voit leur brutalité, songe à la réprimer.

C'est au milieu du récit de ces scandales que finit la chronique si pittoresque et si riche de faits que nous a laissée Caulincourt; et nous ne trouvons plus aucun détail sur sa vie jusqu'en 1540 qu'il mourut, et fut remplacé par Antoine Turban dans ses fonctions d'official.

Cocquelin, dans son catalogue des hommes illustre de l'abbaye, le qualifie de *vir pius ac doctus*, et lui attribue plusieurs écrits : *multa scripsit*. Dans la liste des officiaux, il dit de lui : *loco nobili natus, vir doctus et de suo monasterio bene meritus*. Enfin, dans le chapitre intitulé *Academia* (des hommes savants), il dit : *Plures tractatus edidit maxime chartas genealogicas omnium regum et principum Europæ; vulgavitque gesta abbatum monasterii; de sacris reliquiis tractatum fecit, et de aliis multis*.

De tous ces travaux, un seul nous reste, c'est la Chronique de l'abbaye de Corbie, de 662 à 1529, d'où nous avons tiré cette biographie. Antoine de Caulincourt s'y montre à la fois écrivain correct, autant qu'annaliste judicieux et impartial, et je doute

que l'on trouve nulle part rien de plus animé et de plus curieux que le récit des événements si importants par leurs funestes conséquences, dont il fut le témoin oculaire, et auxquels il prit une part si active. Si l'on songe aux efforts qu'il a faits en vain pour sauver de la ruine l'abbaye, qui perdait, avec ses privilèges, les principaux éléments de stabilité sur lesquels elle pût s'appuyer, on m'excusera facilement d'avoir pensé qu'un tel homme méritait une place dans les biographies, si prodigues souvent de renommée pour de faux héros ou de faux sages.



pour les travaux utiles, mais il est de nos devoirs de les faire
tous pour le bien de l'humanité, et de ne pas nous laisser
conquies par le malin génie, et de ne pas nous laisser
mener par les passions. Il faut donc nous efforcer de nous
purifier de la saleté du malin génie, et de nous purifier
de la saleté des passions. Les principes de morale que nous
avons reçus, et que nous devons nous efforcer de nous
faire respecter, nous ont été donnés par Dieu, et nous
devons nous en servir pour nous purifier de la saleté
du malin génie, et de la saleté des passions.

